

TERMES DE REFERENCE

La mission : Mission d'observation de l'audience de Sonia Dahmani	Durée de la mission : du 16 au 18 avril 2026
Date de l'audience : 17 avril 2026	Réциpiendaire : - Membres de l'Observatoire international des avocats en danger

1. Raisons de la mission :

Ce déplacement a pour but d'assister à l'audience de Me Sonia Dahmani, le 17 avril 2026. Il s'agit de la première affaire criminelle de Me Dahmani, suite au report ordonné lors des audiences précédentes. Il lui est reproché d'avoir critiqué le sort réservé aux prisonniers.

2. Résumé du contexte politique et juridique de la mission

Me Sonia Dahmani, avocate et chroniqueuse tunisienne, fait l'objet de multiples poursuites judiciaires en lien avec ses prises de parole publiques sur la situation des droits humains et les discriminations en Tunisie.

Le 30 septembre 2025, Me Dahmani a comparu dans le cadre d'une procédure pénale liée à ses déclarations concernant les conditions de détention. Dans le cadre de cette procédure, il lui est reproché d'avoir critiqué le traitement réservé aux personnes détenues.

À la suite de plusieurs recours et de décisions de la Cour de cassation ayant confirmé que l'article 24 du décret-loi n° 2022-54 ne s'applique pas à l'activité journalistique, l'affaire a été renvoyée devant la chambre criminelle.

Plusieurs audiences ont déjà eu lieu, notamment les 6 février et 24 mars 2026, cette dernière ayant été renvoyée au 17 avril 2026.

3. Objectif de la mission

L'objectif/les objectifs de la mission est/sont le(s) suivant(s) :

- Assister à l'audience de Sonia Dahmani, fixée le 17 avril 2026
- Documenter le respect des garanties du procès équitable
- Évaluer les conditions de la procédure et du débat contradictoire
- Témoigner de la solidarité de la communauté juridique

4. Agenda de la mission

(Veuillez noter qu'il s'agit d'un calendrier provisoire susceptible d'être modifié).

La mission se déroulera du 16 au 18 avril 2026 à Tunis. *Agenda à définir*

16 avril 2026	
Heure à préciser	Arrivée à Tunis
17 avril 2026	
Heure à préciser	Audience
18 avril 2026	
Heure à préciser	Retour

5. Engagements de la mission

Le candidat représentant l'OIAD dans la mission signe au préalable une lettre d'engagement qui précise les éléments suivants.

Avant la mission, le candidat s'engage à :

- Préparer un budget pour la mission qui doit être approuvé par l'Observatoire ;
- Informer les autorités consulaires du pays d'accueil de leur arrivée et envoyer une copie à l'OIAD ;
- Contacter des collègues avocats dans le pays d'accueil et envoyez une copie du courriel à l'OIAD ;
- Lors de la préparation de la mission, ne pas mettre en danger les contacts locaux ;
- Découvrir le contexte local.

Au cours de la mission, le titulaire de la mission doit

- Fournir à l'OIAD des mises à jour quotidiennes sur l'avancement de la mission ;
- Préparer des tweets/communiqués en rapport avec la mission ;
- Dans la mesure du possible, documenter la mission avec des photographies qui pourront être publiées.

Après la mission, le titulaire de la mission doit

- Rédiger un communiqué de presse ;
- Rédiger un rapport de mission selon les modèles de l'OIAD, à soumettre dans les 15 jours suivant la fin de la mission ;
- Envoyer des photos de la mission ;
- Envoyer les coordonnées complètes des personnes rencontrées ;
- Fournir un rapport confidentiel sur les réunions diplomatiques ou les réunions qui ne peuvent être rendues publiques ;
- S'assurer de l'accord des personnes mentionnées dans le rapport public ;
- Rédiger des lettres de suivi aux personnes rencontrées lors de la mission, avec copie à l'OIAD.

6. Risques liés à la mission et stratégies d'atténuation

La validité du passeport du délégué doit être vérifiée : veuillez noter que de nombreux pays exigent que les passeports expirent au moins 6 mois après la date du voyage.

Les délégués devraient se mettre d'accord sur la stratégie de sécurité à adopter pendant la mission. En particulier, ils devraient informer les entités consulaires de leurs pays respectifs de leur arrivée en Tunisie et de l'objet de leur visite, ainsi que sur la participation des autres membres de la délégation internationale.

7. Compétences du titulaire de la mission

Une expérience pertinente en rapport avec le sujet de la mission serait un atout, en particulier :

- **Connaissance des procédures judiciaires à observer et du cadre juridique** (national, régional et international)
- **Expérience dans le domaine des droits de l'homme et/ou de la situation dans le pays de la mission** (par exemple, recherche universitaire et non universitaire, journalisme, plaidoyer, communication/campagne, etc.)
- **Expérience pertinente dans d'autres contextes** (par exemple, participation à d'autres délégations internationales, missions d'observation judiciaire, expérience en matière de plaidoyer ou avec des diplomates).

Exigences linguistiques : un niveau élevé de français écrit et parlé sera nécessaire pour participer à la mission. La maîtrise d'autres langues telles que l'arabe, l'anglais, l'italien ou l'espagnol serait un atout.

8. Contacts locaux

A définir

9. Budget prévisionnel de la mission

Le budget de cette mission comprend les frais de mission, c'est-à-dire les vols (classe économique) et un per diem de 125 euros par nuit pour couvrir l'hébergement, le transport interne et les repas. L'OIAD prendra également en charge les frais d'un traducteur qui assistera les délégués pendant la mission si besoin. Une fois que les candidats auront été sélectionnés par le Bureau de l'OIAD, ils devront contacter des agences de traduction et leur demander des devis.

Vol :

Le budget estimé pour le transport aérien étant très variable selon le lieu de départ et d'arrivée des observateurs, il sera déterminé au cas par cas avant chaque mission.

Seuls les billets en classe économique seront remboursés. Si l'observateur commande des billets dans une classe supérieure, seul le prix du billet en classe économique pour le même vol sera remboursé par l'OIAD.

Indemnités journalières :

Ce budget prévisionnel commun ne peut inclure que les per diem prévus dans chaque pays par le [ministère français de l'économie](#) :

Dépenses	Unité	Quantité	Coût unitaire	Total
Transport				
Vol (aller-retour)	Billet /personne			
Per diem (yc hébergement)				
125 €/personne/nuit		2	125	250€

Total estimé en euros	
-----------------------	--